

INTERPARENTS

**ALICANTE BERGEN BRUSSELS I, II, III & IV CULHAM FRANKFURT
KARLSRUHE LUXEMBOURG MOL MÜNCHEN VARESE**

- THE ASSOCIATION OF THE PARENTS' ASSOCIATIONS OF THE EUROPEAN SCHOOLS -

Strasbourg, 20 October 2010

José Manuel Barroso
President of the European Commission
1049 Bruxelles, Belgique

Dear President Barroso,

During the meeting of the Board of Governors of the European Schools of 14-16 April 2010, the draft budget for the European Schools for 2011 was discussed. It was agreed that the Secretary-General of the European Schools would present to the Board of Governors, during its meeting in December 2010, concrete proposals for a number of items, namely the salaries of seconded personnel, the "Special Educational Needs" program, and the creation of courses, including mother-tongue courses for Students Without Language Section (SWALS). At this meeting, the Board of Governors also approved by a large majority (against the Commission's negative vote) the discharge on the implementation of the 2008 budget.

With a letter dated 29 April 2010, the European Commission formally began procedures for the reimbursement, by individual European Schools, for mother-tongue courses for SWALS allegedly being offered in contravention of applicable rules. The Commission also expressed its intention of recovering costs incurred by the schools in 2008 and 2009 of amounts totalling 465,289.68 Euros. Even though the budgets have not yet been discharged on all these years, they have been approved at Administrative Board level at which the Commission attended and scrutinised all budgets.

Without entering into the complex issue of how this decision affects the schools' pedagogical program or their ability to fulfil the legitimate expectations of pupils and their families, the fact that the European Commission is unilaterally imposing these retroactive budget cuts should be seen as a serious threat to the governance system of the European Schools, since it contravenes both the decision of the Board of Governors granting discharge to the 2008 budget, and its decision to examine the proposals of the Secretary-General for a number of budget items in December 2010.

In acting as it has, the Commission is not only by-passing the Secretary-General and the Board of Governors of the European Schools, but also undermining the autonomy of the school Directors – one of the pillars of the reform of the system – and potentially exposing them to costly and damaging litigation.

Interparents considers that, quite apart from the question of cuts to the European Schools' budget, which it opposes, the issue at stake is the authority of the Board of Governors as the ultimate decision-making body in the European Schools system, and indeed the governance of the system itself. We appeal to you, President Barroso, and the representatives of the Member States in the Board of Governors, to take immediate and decisive action to correct this unacceptable situation.

Enclosed you will find an example of one of the letters sent by the responsible Director in the Commission's Directorate-General for Human Resources and Security, Mr Marco-Umberto Moricca, to the Directors of the European Schools in question and a letter that the Secretary-General of the European Schools, Mrs Renée Christmann, sent to the Commission.

We remain at your disposal to discuss any issues in this regard, and thank you in advance for your attention and support.

Yours sincerely,



Ana Gorey
President
Interparents

cc: Maroš Šefčovič, Vice-president, Inter-Institutional Relations and Administration
Marco-Umberto Moricca, Head of European Commission Delegation to Board of Governors

Dana Culáková, Chair of the Board of Governors + Board of Governors' members
Renée Christmann, Secretary-General of the European Schools

Jerzy Buzek, President of the European Parliament
Chairs, Political Groups of the European Parliament
Alain Lamassoure, Chair of the Budgets Committee of the European Parliament
Doris Pack, Chair of the Education and Culture Committee of the European Parliament

Relevant Documents:

An example of the letter sent by Mr. Moricca to the schools



2010_09_30_08_49
_12.pdf (987 K...

Mme. Christmann's reply to Mr. Moricca



2010-L-569-Moricca
.pdf (75 KB)...



COMMISSION EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE
RESSOURCES HUMAINES ET SÉCURITÉ
Direction HR.C - Processus RH contraux 2 : Politique sociale et de santé
Le Directeur

RECOMMANDE AVEC ACCUSE-RECEPTION

Bruxelles, le 14/09/2010
HR.C/MUM D(2010) ARES 589946
ERE15.05.05/2010/01 - Budget 2010 EE
Suivi par Etienne PAQUAY, tel: 90677

Monsieur T. HØYEM, Directeur
Europäische Schule Karlsruhe
Albert Schweitzer Strasse 1
DE-76139 KARLSRUHE

Objet: avis de pré-information L1 SWALS

Monsieur le directeur,

En vertu du règlement financier des Communautés européennes, la Commission a l'intention de procéder à votre charge au recouvrement de la somme de **26.848,55** euros, en raison du non-respect des règles applicables à l'enseignement de la langue maternelle pour les élèves sans section linguistique (L1 SWALS).

Vous trouverez en annexe 1 de la présente la ventilation de ce montant et la motivation à cet avis.

Vous êtes par conséquent invité à marquer votre accord sur cette annexe 1 dans le délai de deux semaines à compter de la réception de la présente ou à présenter vos observations à ce sujet dans le même délai. Sans accord signé ou observations de votre part à l'expiration de ce délai, l'accord sera réputé avoir été donné tacitement.

Vous recevrez une "note de débit" établissant le montant de **26.848,55** euros à rembourser à la Commission avant la date d'échéance qui y figurera.

La Commission pourra recouvrer le montant dû soit par compensation, soit en procédant à l'exécution forcée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Marco-Umberto MORICCA

Annexe 1 - ventilation du montant et la motivation

Motivation

En ligne avec la position exprimée lors de la réunion du Conseil supérieur des Ecoles européennes du 14 au 16 avril 2010, la Commission a informé la Secrétaire général des Ecoles européennes de son intention de prendre les mesures de recouvrement appropriées concernant les cours L1 SWALS qui ne respectent pas les règles du Conseil supérieur pour les années 2008, 2009 et 2010.

L'examen des données montre différentes situations de non-respect des règles en la matière du fait que l'école a dispensé des cours L1 SWALS à des élèves de catégorie III, sans qu'ils ne soient associés à des élèves de catégorie I ou II :

- (1) Dans le cadre de la décision du Conseil supérieur d'avril 1998 :
 - Accès à un cours qui a été créé dans le passé du fait de la présence d'élèves de catégorie 1 ou 2 alors qu'il n'y a plus d'élèves de ces catégories actuellement (interprétation extensive de la notion de cours créé reprise dans la décision du Conseil supérieur d'avril 1998)
 - Accès à un cours en application d'accords particuliers antérieurs à la décision du Conseil supérieur d'avril 1998 alors que celle-ci a rendu tout accord antérieur caduque.
 - Accès à un cours dont la création ne répond pas aux règles fixées par la décision d'avril 1998
- (2) Dans le cadre de la décision du Conseil supérieur de février 2005 sur la fermeture progressive de sections linguistiques dans les écoles européennes de Bergen, Culham, Karlsruhe et Mol par la création de cours en dehors du cadre fixé.
- (3) Création des cours non prévus dans les réglementations en vigueur.

Montant en cause

L'analyse de la situation dans votre école a fait apparaître les cas suivants :

School year	Language	Class level	Amount	Justification
2007-2008	Italian	P1	5.795,70 €	Not foreseen in decision for the phasing out
Sub-total			5.795,70 €	
2008-2009	Italian	P2	5.958,60 €	Not foreseen in decision for the phasing out
Sub-total			5.958,60 €	
2009-2010	Italian	M2	6.038,00 €	Not foreseen in decision for the phasing out
2009-2010	Italian	P3	9.056,25 €	Not foreseen in decision for the phasing out
Sub-total			15.094,25 €	
Amount to be recovered			26.848,55 €	



Ecoles Européennes

Bureau du Secrétaire général

Monsieur M-U MORICCA
Directeur
DG Ressources humaines et sécurité
Commission européenne
MO 34 – 1/125
1040 Bruxelles

Bruxelles, le 30 septembre 2010
2010-L-569 RCH/bd

Monsieur le Directeur,

J'ai reçu de vos services le 24 septembre 2010 les copies des lettres que vous avez adressées aux directeurs des écoles de Bergen, Culham, Karlsruhe, Mol et Varese concernant les montants que la Commission a décidé de recouvrer auprès de ces écoles pour les années scolaires 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 en raison du non respect des règles applicables à l'enseignement de la langue maternelle pour les élèves sans section linguistique (L1 SWALS).

Je m'étonne que les cours de L1 dispensés aux élèves SWALS soient traités séparément des autres points soulevés lors de l'approbation du budget 2011 et qui doivent faire l'objet de propositions du Secrétaire général au Conseil supérieur en décembre, à savoir la révision des salaires du personnel détaché, le programme SEN et la création de cours, dont ceux destinés aux élèves SWALS.

Vous avez vous-même rappelé cette échéance de décembre dans votre lettre du 17 juin 2010 aux APEEE concernant les éventuelles mesures à prendre pour maîtriser les dépenses du programme SEN en précisant qu'aucune décision n'avait été prise.

Comme je l'ai déjà mentionné lors du Conseil supérieur d'avril, il apparaît que la position de la Commission s'appuie sur une interprétation restrictive de la décision prise par le Conseil supérieur de Copenhague en 1998, interprétation qui, si elle est confirmée par le Conseil supérieur en décembre interdira de fait à l'avenir, d'inclure des élèves de Cat. III dans un cours de LI ouvert pour un ou plusieurs élèves de Cat. I ou II dans la mesure où aucune continuité pédagogique ne pourra leur être assurée. En effet, le cursus d'un élève dans les Ecoles européennes, quelle que soit la catégorie sous laquelle il a été admis, est fortement conditionné par le statut des langues, L I et LII notamment.

Bureau du secrétaire général des Ecoles européennes c/o Commission européenne, Bât. Joseph II 30, 1049 Bruxelles - Belgique
Bureau: J11/30 - 02/124. Téléphone: ligne directe +32 (2) 295 37 47. Télécopieur: +32 (2) 298 62 98.

<http://www.eursec.eu>

E-mail: renee.christmann@eursec.org

A cet égard, afin de ne pas trahir la confiance légitime des élèves et des parents, dont certains ont d'ores et déjà introduit des recours, il conviendrait de procéder progressivement pour la fermeture des cours existants de manière à ne pas créer de situations pédagogiques dommageables pour les élèves, notamment à partir d'un certain niveau du cycle secondaire.

S'agissant de l'enseignement du danois à Culham qui remonte à 1983, l'on peut se demander si la décision de Copenhague de 1998, prise sur proposition de la présidence danoise en vue d'élargir le droit à l'enseignement de la L1 aux élèves SWALS de Cat II, visait à la suppression de cet enseignement lorsqu'elle mentionne qu'elle annule et remplace les décisions antérieures (de fait, une décision de 1992), alors que les autorités danoises ont continué à détacher officiellement des professeurs pour assurer cet enseignement.

Enfin, l'on peut regretter que des mesures de recouvrement aient été envisagées unilatéralement, sans attendre les réunions des conseils d'administration où les écoles présenteront les cours créés en septembre 2010 en tenant compte des recommandations que je leur ai adressées suite au Conseil supérieur d'avril, et avec effet rétroactif sur 3 années scolaires, alors que le Conseil supérieur a accordé la décharge pour l'exécution des budgets 2007 et 2008 et que les budgets 2009 et 2010, qui incluaient les crédits pour ces cours, ont été approuvés par les membres des Conseils d'administration et des autres organes des Ecoles européennes.

Conscient du difficile contexte budgétaire actuel et conformément à la décision du Conseil supérieur d'avril dernier concernant l'approbation du projet de budget 2011, le Bureau présentera un document d'analyse et de propositions en décembre sur les trois points ciblés, parmi lesquels celui de la création de cours, y compris les cours de L1 concernant les élèves SWALS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Renée Christmann
Secrétaire général des Ecoles européennes

Copie : Membres du Conseil supérieur des Ecoles européennes
Directeurs des Ecoles européennes